

# Primes « Toiture et travaux de moins de 3000€ »

## En bref

Le prix de l'énergie est un sujet qui vous inquiète ? Vous pensez qu'il est aujourd'hui urgent de diminuer votre consommation, de rénover pour réaliser des économies ?

Vous pouvez faire appel aux aides et primes « énergie » que la Wallonie propose...

Pour vous aider au plus vite à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, de nouvelles aides wallonnes sont accessibles

## Points d'attention

- Vous pouvez réaliser certains travaux vous-même, d'autres doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.
- Le montant de la prime ne sera pas supérieur à 80% du montant total des factures.
- Pour un même travail, deux demandes de primes devront être espacées de 2 ans
- Sur un délai de 2 ans, le nombre d'investissements pour lesquels une prime est sollicitée est de maximum 10, soit 5 pour les investissements améliorer la performance énergétique et 5 pour les investissements de rénovation.

## Public cible

Citoyen et association de copropriétaires

En tant que citoyen, vous devez :

- avoir au moins 18 ans,
- avoir un droit réel sur le logement (propriétaire total ou partiel, usufruitier, nu-propriétaire...).

## Bâtiment

Conditions liées au bâtiment concerné par les travaux :

Celui-ci doit

- être situé en Région wallonne
- être âgé de plus 15 ans
- être, à au moins 50%, destiné à du logement

## Procédure à suivre

1. Demande de passage d'un estimateur public : Certains travaux demandent le passage préalable d'un estimateur.
2. RÉALISATION DES TRAVAUX : vous faites réaliser vos travaux par un entrepreneur inscrit à la banque carrefour des entreprises ou par vous-même (pour les travaux qui le permettent). La date de la facture doit être postérieure au 1er mai 2022.
3. INTRODUCTION DE LA DEMANDE : A partir du 1er septembre, vous envoyez votre demande de prime, complétée et signée, dans les 4 mois de la facture finale (5 mois si votre facture date de mai 2022).

**Primes pour l'isolation de toiture et les travaux économiseurs d'énergie de moins de 3.000 €**

Type	Intitulé de la prime	Condition technique	Condition facture	Proposition montants prime simplifiée					Plafond
				Revenus > 97.000€ et PM	Revenus > 43.200,01€ et ≤ 97.700€	Revenus > 32.700,01€ et ≤ 43.200€	Revenus > 23.000,01€ et ≤ 32.700€	Revenus ≤ 23.000€	
<b>Travaux d'amélioration de la performance énergétique</b>									
<b>Isolation</b>	Isolation du toit ou des combles par entrepreneur	L'isolation ajoutée : $R \geq 6$ m <sup>2</sup> K/W	/	10€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>	40€/m <sup>2</sup>	60€/m <sup>2</sup>	Max 6.000€ + une demande/24 mois
	Isolation du toit ou des combles par entrepreneur <u>Isolation biosourcée</u>	L'isolation ajoutée présente : $R \geq 6$ m <sup>2</sup> K/W	/	14€/m <sup>2</sup>	28€/m <sup>2</sup>	42€/m <sup>2</sup>	56€/m <sup>2</sup>	84€/m <sup>2</sup>	Max 6.000€ + une demande/24 mois
	Isolation du toit ou des combles par demandeur	L'isolation ajoutée : $R \geq 6$ m <sup>2</sup> K/W	/	4€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>	16€/m <sup>2</sup>	24€/m <sup>2</sup>	Max 2.500€ + une demande/24 mois
	Isolation du toit ou des combles par demandeur <u>Isolation biosourcée</u>	L'isolation ajoutée : $R \geq 6$ m <sup>2</sup> K/W	/	5€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>	15€/m <sup>2</sup>	20€/m <sup>2</sup>	30€/m <sup>2</sup>	Max 2.500€ + une demande/24 mois

	Remplacement des menuiseries extérieures ou vitrages extérieurs	Châssis avec valeur $U_w$ moy. $\leq 1,5$ W/m <sup>2</sup> K ET $U_g/U_{tp} \leq 1,0$ W/m <sup>2</sup> K,	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	25 €/m <sup>2</sup>	50 €/m <sup>2</sup>	75 €/m <sup>2</sup>	100 €/m <sup>2</sup>	150 €/m <sup>2</sup>	Max 80% facture + une demande/24 mois
<b>Chauffage et eau chaude</b>	Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire	- Un compteur électrique dédié à la PAC - Respect les conditions sur l'évaporateur - Soit l'appareil est repris sur la liste éligible de l'Adm. soit efficacité énergétique $\eta_{wh}$ min selon annexe AM Primes	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	500 €	1.000 €	1.500 €	2.000 €	3.000 €	Max 80% facture + une demande/24 mois
<b>Augmentation des rendements chauffage</b>	Isolation des conduites, gaines et vannes de chauffage hors du volume protégé (par bâtiment)	Critère selon annexe C4 de l'AGW PEB, copie du rapport du chauffagiste	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	60 €	120 €	180 €	240 €	360 €	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Circulateurs à vitesse variable $\leq$ ou $>$ 3 UPEB (par circulateur)	Preuve de la variabilité	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	24 € 140 €	48 € 280 €	72 € 420 €	96 € 560 €	144 € 840 €	Max 80% facture + une demande/24 mois

	Isolation du ballon de stockage chauffage ≤500l	Rmin 1,5	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	35 €/ballon	70 €/ballon	105 €/ballon	140 €/ballon	210 €/ballon	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Isolation du ballon de stockage chauffage >500l			60 €/ballon	120 €/ballon	180 €/ballon	240 €/ballon	360 €/ballon	
	Remplacement du ballon de stockage chauffage ≤500l	/	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	70 €/ballon	140 €/ballon	210 €/ballon	280 €/ballon	420 €/ballon	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Remplacement du ballon de stockage chauffage >500l			120 €/ballon	240 €/ballon	360 €/ballon	480 €/ballon	720 €/ballon	
	Placement de vannes thermostatiques	Placement min. de 5 vannes	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	35€/5 vannes + 7€/vanne sup.	70€/5 vannes + 14€/vanne sup.	105€/5 vannes + 21€/vanne sup.	140€/5 vannes + 28€/vanne sup.	210€/5 vannes + 42€/vanne sup.	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Placement d'un thermostat d'ambiance	/	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	30 €	60 €	90 €	120 €	180 €	Max 80% facture + une demande/24 mois
<b>Augmentation des rendements ECS</b>	Isolation des conduites et accessoires d'une boucle de circulation d'eau chaude sanitaire	Critère selon annexe C4 de l'AGW PEB, copie du rapport du chauffagiste limité aux installations collectives	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	35 €	70 €	105 €	140 €	210 €	Max 80% facture + une demande/24 mois

	Isolation d'un échangeur à plaques externe	Rmin 1,5	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	60 €/ échangeur	120 €/ échangeur	180 €/ échangeur	240 €/ échangeur	360 €/ échangeur	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Isolation d'un ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire ≤500l	Rmin 1,5	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	35 €/ ballon	70 €/ ballon	105 €/ ballon	140 €/ ballon	210 €/ ballon	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Isolation d'un ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire >500l (			60 €/ ballon	120 €/ ballon	180 €/ ballon	240 €/ ballon	360 €/ ballon	
	Remplacer le réservoir de stockage pour l'eau chaude sanitaire ≤500l	/	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	85 €/ ballon	170 €/ ballon	255 €/ ballon	340 €/ ballon	510 €/ ballon	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Remplacer le réservoir de stockage pour l'eau chaude sanitaire >500l			130 €/ ballon	260 €/ ballon	390 €/ ballon	520 €/ ballon	780 €/ ballon	

<b>Système de ventilation</b>	Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux (par installation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de ventilation complet ou partiel</li> <li>- Respecte les débits min</li> <li>- Atténuation acoustique</li> <li>- Ventilation est de type C avec ventilation à la demande</li> </ul>	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	500 €	1.000 €	1.500 €	2.000 €	3.000 €	Max 80% facture + une demande/24 mois
	Système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux partiel (par appareil)			180 €	360 €	540 €	720 €	1.080 €	Max 80% facture + une demande/24 mois

	Système VMC double flux partiel (par appareil)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Système de ventilation partiel</li> <li>- Respecte les débits min</li> <li>- Atténuation acoustique</li> <li>- Système de récupération de chaleur d'une efficacité minimale de 50%.</li> </ul>	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	360 €	720 €	1.080 €	1.440 €	2.160 €	Max 80% facture + une demande/24 mois
<b>Travaux de rénovation</b>									
<b>Toiture</b>	Couverture	Visite préalable d'un estimateur	/	6€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>	18€/m <sup>2</sup>	24€/m <sup>2</sup>	36€/m <sup>2</sup>	une demande/24 mois
	Charpente	Réalisation par le demandeur possible	/	250 €	500€	750 €	1.000 €	1.500 €	une demande/24 mois
	Dispositif d'eaux pluviales		/	100 €	200 €	300 €	400 €	500 €	une demande/24 mois

<b>L'assèchement des murs en vue de régler les défauts d'étanchéité</b>	Infiltration (mur extérieur)	Visite préalable d'un estimateur  Réalisation par le demandeur possible	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	Humidité ascensionnelle (pied de mur)		Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
<b>Stabilité</b>	Le renforcement des murs instables		Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	Le remplacement des supports des aires de circulation		Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
<b>Mérule</b>	Les travaux de nature à éliminer la mérule ou tout champignon aux effets analogues	Conseillé dans les rapports rédigés par les autorités compétentes  Réalisation par le demandeur possible	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	Les travaux de nature à éliminer le radon		Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
<b>Radon</b>									

<b>Electricité/gaz</b>	Mise en conformité de l'installation d'électricité ou de gaz	Réalisation par le demandeur possible	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
<b>La mise en conformité aux critères définis dans l'arrêté du Gouvernement du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement</b>	L'éclairage naturel	Visite préalable d'un estimateur	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	La ventilation			350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	La hauteur sous plafond	Réalisation par le demandeur possible		350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	Le remplacement d'un escalier intérieur	350 €		700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois	
	La sécurisation des baies de fenêtres et des mezzanines	350 €		700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois	
	Le gainage de corps de cheminée, et/ou la restauration, reconstruction ou démolition des souches existantes et accessoires	350 €		700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois	

<b>La mise en conformité aux critères définis dans l'arrêté du Gouvernement du 30 août 2007 déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement</b>	L'installation d'un système d'égouttage des eaux usées			350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois
	L'installation/mise en conformité : a) d'une toilette ; b) d'un point d'eau potable sur un évier dans la cuisine ; c) d'une première salle d'eau.	Visite préalable d'un estimateur Réalisation par le demandeur possible	Facture min. 200€ - max 3.000,00€ HTVA	350 €	700 €	1.050 €	1.400 €	2.100 €	une demande/24 mois